

## Rentrée 2022

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations essentielles concernant la rentrée de vos enfants.

Rentrée des élèves du primaire	<b>Jeudi 1 septembre 2022</b> <b>CM1 et CM2</b> <b>8h30</b>	<b>Jeudi 1 septembre 2022</b> <b>CP - CE1 - CE2</b> <b>8h45</b>
Rentrée de la Grande Section	<b>Jeudi 1 septembre 2022</b> <b>Grande section</b> <b>9h00</b>	
Rentrée échelonnée pour les Très Petite Section, Petite Section et Moyenne Section  <b>Pas de classe pour ces enfants  à le vendredi</b>	<b>Jeudi 1 septembre 2022</b> <b>PS / TPS</b> <b>9h15</b>  Rentrée des élèves dont le nom de famille commence par les lettres A à F inclus	<b>Jeudi 1 septembre 2022</b> <b>MS</b> <b>9h15</b>  Rentrée des élèves dont le nom de famille commence par les lettres A à H inclus
Rentrée échelonnée pour les Très Petite Section, Petite Section et Moyenne Section	<b>Vendredi 2 septembre 2022</b> <b>PS/TPS</b> <b>9h00</b>  Rentrée des élèves dont le nom de famille commence par les lettres G à Z	<b>Vendredi 2 septembre 2022</b> <b>MS</b> <b>9h00</b>  Rentrée des élèves dont le nom de famille commence par les lettres I à Z
<b>Rentrée de TOUS les élèves le lundi 5 septembre 2022 à partir de 8h15</b>		

## **PONCTUALITE**

Les enfants sont accueillis de 8h15 à 8h30. Les cours commencent à 8h30 précises.

L'enseignant accueille les élèves de PS et TPS au niveau de la porte des maternelles de 8h15 à 8h30 accompagnés de leurs parents.

Les enfants de Moyenne section et grande section rentrent seuls dans l'établissement.

---

## **TENUE**

Optez pour des vêtements simples, pratiques et adaptés à la météo.

Tous les vêtements doivent être impérativement marqués au nom de l'enfant.

**L'école n'est pas responsable des vêtements perdus ou égarés.**

Pour les classes de maternelle, privilégiez l'autonomie en optant pour des chaussures faciles à enfiler.

---

## **ABSENCE**

En cas d'absence de votre enfant, vous devez en informer dans les plus brefs délais **le secrétariat au 02.32.33.01.42 ou par mail [secretariat.spmc@orange.fr](mailto:secretariat.spmc@orange.fr)**

Outre l'absence pour covid déclaré, les élèves absents récupèrent le travail soit à leur retour en classe, soit au portail à 16h45. Le travail ne fait pas l'objet d'un envoi par mail.

---

## **GARDERIE ET ETUDE DU SOIR**

Maternelle et primaire Garderie : 7h30-8h15 et 16h 45-18h15

Primaire Etude : 16h45-17h30

(les élèves peuvent sortir à 17h30, à 17h55 et à 18h15)

**Les élèves arrivant avant 8h15 doivent se rendre obligatoirement en garderie (voir tarifs)**

---

## **PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Madame LE GARREC, psychologue scolaire, assure le suivi des élèves orientés par les enseignants.

---

## **REGIME ALIMENTAIRE et PAI**

**Pour tout régime alimentaire, un PAI sera exigé et devra être fourni dès le jour de la rentrée.**

L'enfant sera accueilli au restaurant scolaire à la rentrée des classes si et seulement si le PAI est signé par le médecin scolaire.

---

## **ASSURANCE SCOLAIRE**

L'établissement a conclu un contrat d'assurance « individuel accidents corporels des élèves ». Le détail des garanties et franchises est disponible auprès de l'établissement immaculée.

Cependant, ce contrat n'exonère pas vos enfants de leur **responsabilité civile** pour les dommages qu'ils causent à autrui. Cette garantie doit être prévue dans votre contrat d'assurance habitation.

**L'attestation est à fournir obligatoirement. Votre enfant la remettra à l'enseignant le jour de la rentrée.**

---

---

---

## **ECOLE DIRECTE**

L'application Ecole Directe accessible par le site de l'établissement :

<http://www.immaculee-evreux.fr> permet aux parents de consulter les informations mises en ligne par l'établissement.

Il permet de visualiser les résultats scolaires, la vie scolaire (absences, retards, sanctions), les livrets trimestriels et les documents mis en ligne.

Les parents peuvent consulter leur situation financière et visualiser les factures **uniquement avec leur identifiant parent. Vos identifiants sont à conserver d'une année sur l'autre.**

**IMPORTANT** : à la rentrée, les nouveaux parents recevront leurs identifiants de première connexion.

---

## **FACTURATION SCOLARITE**

Elle est annuelle. Elle sera mise à disposition des familles sur le portail **ECOLE DIRECTE**. Début novembre, la facture annuelle des frais de scolarité sera en ligne. Sur celle-ci figurera l'échéancier.

### **Demi-pension**

Rappel : les repas sont facturés à l'unité

La facture est à disposition des familles à partir du mois d'octobre, et en début de chaque mois sur le portail.

---

### **L'accès à l'établissement est règlementé.**

Vous devez **obligatoirement** sonner à l'interphone puis vous rendre au secrétariat de l'établissement.

Nous vous souhaitons de belles vacances.

Le Chef d'Etablissement

Audrey JESTIN